

CHAPITRE 9

LA CRISE DE 2008-2009 ET SON IMPACT SUR LE SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE CENTRALE

Alain Karsenty

CIRAD

Avec la contribution de Nicolas Bayol

FRM

Introduction : une crise sans précédent

L'industrie exportatrice du bois d'œuvre en Afrique centrale est une activité dont la rentabilité fluctue en fonction des conditions du marché international des bois tropicaux, mais aussi des parités monétaires, du prix des carburants et de la fiscalité. Contrairement à de véritables produits de base comme le pétrole ou les minerais, les cours des bois tropicaux ne connaissent pas de fluctuations très importantes du fait de leur possible substitution : entre essences elles-mêmes, avec les bois tempérés et, enfin, avec les autres matériaux de construction. Le secteur a déjà connu

des crises par le passé, liées à des ralentissements économiques dans les pays consommateurs, mais la crise de 2008-2009 s'est caractérisée par une forte brutalité et les traces qu'elle laissera risquent de mettre du temps à s'effacer. Elle aura sans doute accéléré un mouvement de redistribution des cartes au sein du secteur forestier, dont il est encore trop tôt pour dire s'il marquera un arrêt, voire un recul, dans le mouvement d'amélioration – lent mais tangible – des pratiques de gestion qui s'est manifesté durant la dernière décennie en Afrique centrale.

Les impacts de la crise en Afrique centrale

La brutale contraction de la demande et la chute des exportations

Il faut remonter bien longtemps en arrière pour trouver une telle contraction brutale des commandes. À partir du dernier trimestre de 2008, les acteurs du marché – qui gardaient encore espoir jusqu'en septembre 2008 – se sont convaincus de l'ampleur de la crise et ont cessé d'acheter. Le marché s'est pratiquement asséché et les prix ont dès lors chuté. Leur baisse ne reflétait d'ailleurs pas entièrement la réalité du marché.

La crise a probablement fait s'évanouir environ un tiers du commerce mondial des bois tropicaux. Ce chiffre n'est qu'une estimation et une moyenne, et certains segments ont été plus affectés que d'autres.

Photo 9.1 : Grumes de méliacées en attente de transport fluvial



© Frédéric Sepulchre



Photo 9.2 : Vue aérienne du parc à grumes de la société Mokabi S.A. au Congo

Les achats chinois, qui avaient semblé pouvoir soutenir le marché jusqu'à la mi-2008, ont cédé à leur tour. Le ralentissement de la croissance en Chine et la baisse des réexportations chinoises de bois transformés à partir des grumes et sciages importés en sont la cause. Les pays de l'UE ont affiché une chute des importations de bois tropical de plus de 40 % sur une année (2008-2009) et les entrées de grumes ont été divisées par 5. La Chine, premier acheteur mondial de bois tropical, n'a pas fait exception ; mais avec une contraction des importations limitée à 16 % au premier semestre 2009, elle a évité un recul encore plus prononcé du marché mondial. L'effondrement de la demande européenne, Grande-Bretagne et Espagne en tête, a touché l'ensemble des pays producteurs mais a particulièrement affecté l'Afrique où de très nombreux chantiers d'exploitation et usines de transformation ont dû cesser au moins provisoirement leurs activités, mettant des milliers de personnes au chômage technique.

L'impact sur les prix

Les prix ont d'abord été bien difficiles à établir, puis ont brusquement plongé avec des reculs compris entre 15 et 30 % en quelques semaines dans la seconde partie de 2008. Le prix des grumes d'Afrique a décroché en décembre de la même année. Le cours des sciages a moins baissé, sauf pour le sapelli d'Afrique centrale qui a perdu entre 25 et 30 %. Car la crise n'a pas affecté de manière identique toutes les essences et tous les marchés : le prix des bois à usage hydraulique pour les Pays-Bas, tels l'azobe, le tali,... a mieux résisté, et les bois blancs (ayous, limba, okoumé,...) ont été moins touchés que les bois rouges (méliacées). La déconfiture de l'immobilier en Europe du Sud et en Grande-Bretagne et la baisse marquée des mises en chantier en France expliquent ces différences : moins de portes, de fenêtres, de décoration intérieure d'appartements, c'est moins de demandes pour ces bois aux teintes chaudes.

Les prix ont continué à se contracter en 2009, mais moins qu'en 2008 où il avait fallu écouler les stocks. Des baisses de 5 à 15 % ont été enregistrées selon les essences et les produits. Le repli de la demande a conduit les exploitants à freiner leurs activités et à laisser les arbres sur pied. De ce fait, l'offre et la demande sont restées assez équilibrées, mais à un niveau de prix très bas.

Les grumes d'okoumé, exportées essentiellement par le Gabon, font une exception à la situation décrite ci-avant. En effet, la demande chinoise mais aussi indienne et vietnamienne, ne se sont pas affaïssées et les cours sont restés fermes. Ce qui ne fut pas le cas des sciages et des contreplaqués africains dont les prix ont considérablement chuté.

Les réponses des entreprises et leurs impacts sur l'emploi

Les entreprises forestières ont très vite réduit leurs activités et, certaines d'entre elles, ont dû fermer leurs sites d'exploitation et leurs unités de transformation. D'autres sociétés qui avaient des stocks à des niveaux très bas au début de la crise ont cependant continué à exploiter pendant un certain temps (pour profiter de la saison sèche). Au Cameroun, jusqu'à 3.500 employés, soit près d'un quart des effectifs formels de la filière bois

(transport compris), ont été mis à pied. En République Centrafricaine (RCA), sur 6 entreprises détenant des concessions, 428 employés ont été licenciés et 1.335 ont été mis à pied temporairement. En RDC, les plus grandes entreprises – qui possèdent généralement plusieurs concessions – ont décidé de se concentrer sur leurs sites les plus rentables, en fermant les autres. En République du Congo, les grandes sociétés adossées à

des groupes internationaux (et certifiées FSC), comme la Congolaise industrielle des Bois (CIB) ou IFO, ont licencié des centaines de salariés ou les ont mis à pied temporairement. Selon « Les Dépêches de Brazzaville » de janvier 2010, 665 employés de CIB, sur un total de 1.500, avaient été licenciés à la fin de 2009, dont 50 % des expatriés. En RDC, ce sont 2.377 employés qui ont été licenciés sur les 9.365 employés des 15 sociétés adhérentes de l'association professionnelle de l'industrie, chiffre auquel il faut ajouter les 1.300 employés mis en chômage temporaire. En 2010, la société PARCAFRIQUE déjà très fragilisée judiciairement avant la crise, a fermé ses portes, mettant 720 employés au chômage et portant à environ 3.000 le nombre d'emplois supprimés durant la crise.

Faute d'étude précise, on ne dispose pas d'information exhaustive sur le nombre de personnes licenciées ou mises à pied dans l'ensemble de la sous-région durant cette crise de 2008-2009 (qui a continué même jusque mi-2010). On se contentera donc d'une estimation grossière qui rend la crise directement responsable de la perte définitive ou temporaire de 25 à 30.000 emplois

Les effets potentiels sur la faune

Bien que l'on ne dispose pas d'études précises à ce sujet, on peut penser que cette crise a eu indirectement des effets sur la pression exercée sur la faune sauvage dans les zones forestières. Les mesures de chômage temporaire ou les licenciements pratiqués dans les concessions, conduisent inévitablement les travailleurs mis à pied et privés

et ce, en comptant également les licenciements dans les entreprises de transport routier qui ont été particulièrement affectées par la baisse du transport du bois.

À partir de la mi-2010, toutefois, les carnets de commandes ont recommencé à se remplir et les entreprises ont réembauché les agents mis à pied. Ce mouvement a été plus marqué au Cameroun qui a mieux résisté à la crise du fait de certaines niches commerciales – comme les bois hydrauliques que sont l'azobé (*Lophira alata*) et l'okan (*Cylicodiscus gabonensis*) – alors que les pays comme le Congo et la RCA, dont les exportations dépendent plus du sapelli et la RDC dont les exportations de grumes ont été divisées par 2 entre 2008 et 2009, ont plus souffert (voir tableau 2.6 et figure 2.4). Le Gabon, avec ses exportations d'okoumé largement orientées vers les pays émergents, la Chine notamment, avait également les atouts pour une sortie rapide de crise. Cependant, l'annonce de l'interdiction totale d'exporter des grumes au 1^{er} janvier 2009, et effective au 15 mai 2010, a quelque peu perturbé le secteur et freiné les intentions de réembauche.



Photo 9.3 : Un prospecteur prend la pose devant un tali

La réponse des gouvernements

Dans plusieurs pays, les gouvernements ont dû consentir à des baisses provisoires de taxes à l'industrie forestière, comme ce fut le cas au Cameroun, au Congo et en RCA (encadré 9.1). Dans de nombreux pays africains, la plupart des entreprises ont été incapables de payer l'ensemble des sommes dues et se sont endettées vis-à-vis de leur administration fiscale.

Au **Cameroun**, le gouvernement a décidé d'abaisser de 50 % la redevance forestière annuelle (RFA) qui est fixée par enchère et atteint en moyenne 4-4,5 € par hectare et par an. Cette mesure, adoptée en 2009, a été prise après que le gouvernement eut constaté que les sociétés étaient, pour la plupart, dans l'incapacité de

de tout ou partie de leurs revenus, à rechercher d'autres moyens de subsistance et d'échange. La pression de chasse a donc très vraisemblablement augmenté autour des concessions qui ont eu recours à ces mesures de licenciements ou de mise à pied.

payer la RFA ; elle a été tacitement reconduite en 2010. Cette mesure a eu des conséquences importantes pour les communes des zones forestières, qui reçoivent de par la loi 40 % des recettes de la RFA, et pour les communautés riveraines qui bénéficient – en principe – de l'équivalent de 10 % de cette même redevance. L'autre mesure importante a été l'assouplissement du régime restrictif d'exportation des grumes : des quotas plus importants ont été accordés pour l'ayous (*Triplochytton scleroxylon*) et des autorisations d'exportation pour les essences dites « traditionnelles » (sapelli, padouk,...) ont été accordées. Ceci, conjugué à la mesure d'interdiction d'exportation des grumes prise début 2009 au Gabon, a fait bondir les

Photo 9.4 : La première transformation (le sciage) se fait soit près des ports, soit près des sites d'exploitation en forêt



exportations de bois ronds camerounais, avec une augmentation de 20 % entre les premiers trimestres 2008 et 2009, alors que sur la même période les volumes de bois débités reculaient de 50 %. Le tali (*Erythrophleum suaveolens*) et l'okan (*Cylicodiscus gabonensis*) représentaient environ la moitié des volumes de bois ronds exportés et 80 % de ces volumes ont été expédiés en Asie.

Au **Gabon**, le gouvernement a baissé de 30 % le prix FOB⁵⁷ qui sert de base pour le calcul de la taxe d'exportation et celle d'abattage. Il a aussi pris une série de mesures pour accélérer le remboursement de la TVA aux exportateurs. Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'un ensemble de mesures fiscales, notamment en matière d'allègement de la redevance de superficie, mais ces mesures sont présentées comme des mesures de compensation à l'interdiction d'exporter des grumes. Le 4 mars 2010, le chef de l'État a annoncé la création d'un « Fonds de soutien à l'accélération de l'industrialisation de la filière bois doté de 20 milliards CFA ».

En **RDC**, après avoir baissé de 0,1 \$ par ha et par an (passage de 0,5 à 0,4 \$/ha) la taxe de superficie, le gouvernement a décidé le report de la collecte de cette taxe due pour 2009. En ce qui concerne l'année 2010, les sociétés bénéficient de paiements échelonnés, et ce pour 50 % de la re-

devance annuelle. Ces mesures d'allègement font suite à des augmentations de taxes sur les exportations décidées en 2008 (passage de 6 à 10 % pour la taxe d'exportation des grumes, et de 0 à 5 % pour les sciages).

Au **Congo**, le gouvernement a adopté en février 2009 une série de mesures, comme celle d'autoriser les sociétés à payer un taux réduit (environ 5 %) de TVA sur le carburant importé du Cameroun par les entreprises opérant au Nord du pays. L'autre décision a été d'assouplir le plafond de 15 % de grumes exportées par société (même si ce plafond n'a jamais pu être respecté au niveau national) et de le passer à 30 %. D'autres mesures ont consisté à accorder des facilités pour les arriérés fiscaux. En 2011, ces mesures ont été reconduites et agrémentées de nouvelles :

- l'adoption de prix FOT (*Free On Truck*) en remplacement des prix FOB (c'est-à-dire de prix FOB minorés d'une valeur moyenne du coût de transport supporté par les différentes entreprises pour acheminer leurs bois) ;
- le paiement de la taxe de superficie sur la seule superficie utile⁵⁸, laquelle devait être déterminée pour toutes les concessions avant la fin de l'année 2010.

⁵⁷FOB : *Free On Board*. Le prix FOB ne tient pas compte des frais de transport, taxes et autres frais.

⁵⁸Cette mesure émane d'une demande faite depuis plusieurs années, même bien avant la crise.

Encadré 9.1 : Mesures prises en République Centrafricaine pour lutter contre les impacts de la crise économique internationale

Gaston Nakoé

Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche - CDF (RCA)

La République Centrafricaine n'a pas été épargnée par la crise économique qui a secoué l'ensemble de la planète. Pour son secteur forestier, cette crise s'est traduite par un ralentissement des activités des sociétés forestières, caractérisé par la mise au chômage et le licenciement d'une partie du personnel.

Pour éviter que cette crise ne perdure dans les sociétés forestières, sachant qu'elle a des conséquences sociales, le gouvernement a pris un certain nombre de mesures visant à alléger les charges des entreprises forestières. Il s'agit, entre autres, de :

- la signature d'un Arrêté interministériel portant réduction des valeurs mercuriales de 20 à 40 % des essences avec pour conséquence la baisse des taxes ;
- l'échelonnement de la taxe de loyer (taxe liée à la superficie du permis) sur 9 mois au lieu que celle-ci soit exigée en début d'année ;
- la flexibilité en matière de chômage technique. Cette dernière solution est envisagée de concert avec le Ministère du Travail et de l'Emploi.

Les mesures envisagées sont de nature à permettre aux entreprises du secteur forestier de reprendre progressivement leurs activités, de repêcher le personnel mis au chômage ou licencié et de payer les taxes aux communes et Trésor public. Ces mesures ont permis de relever le niveau des exportations de grumes entre 2009 et 2010 à 34 % alors que le secteur avait enregistré une baisse de ces exportations de 28 % entre 2008 et 2009. De même, la baisse de production qui était de 37 % entre 2008 et 2009 a été réduite à 7 % entre 2009 et 2010.

Les impacts de la crise sur les exportations

Remarque préalable: les données récoltées par l'auteur sur les produits transformés diffèrent parfois de celles reprises dans les annexes, renseignées par les pays.

Gabon : la mesure d'interdiction d'exporter des grumes, effective au 15 mai 2010 (seules des grumes abattues en 2009 et stockées pouvaient être exportées jusqu'au 15 mai 2010), a conduit à une baisse spectaculaire de la production de bois industriel : sans doute autour de 2 millions de m³ en 2010 contre une production moyenne de 3 à 3,3 millions les années antérieures à 2009 (le chiffre record de 3,9 millions de m³ en 2009 montre que les opérateurs se sont précipités pour exporter le plus de grumes possible avant l'interdiction - voir chapitre 2 et figure 9.1).

Les chiffres de 2010 définitifs n'étaient pas disponibles quand cet article a été rédigé, mais on estime qu'environ 1,8 millions de m³ de bois rond sont entrés en usine, soit une augmentation sensible par rapport aux années précédentes évaluées

à environ 1,2 millions de m³. Néanmoins, ceci n'a pas été suffisant pour compenser l'arrêt d'activité de nombreux opérateurs de taille moyenne spécialisés dans l'exportation des grumes, ni pour palier à la difficulté de retrouver des parts de marché équivalentes en changeant de produit, même si ce dernier point devra être examiné d'ici deux ou trois ans, quand les investissements attendus dans l'industrie auront produit leurs effets. Ceci confirme les limites du phénomène de vases communicants parfois évoqué à propos des effets attendus de la mesure d'interdiction d'exportation des grumes.

Quant aux recettes fiscales, on peut penser qu'elles se sont effondrées avec l'assèchement des recettes issues des taxes sur les grumes exportées, lesquelles représentaient la majorité des recettes fiscales du secteur. Les indications préliminaires du Ministère des Finances indiquent une baisse de 30 % des recettes de la taxe d'abattage (qui n'a jamais été bien recouvrée) en 2010.

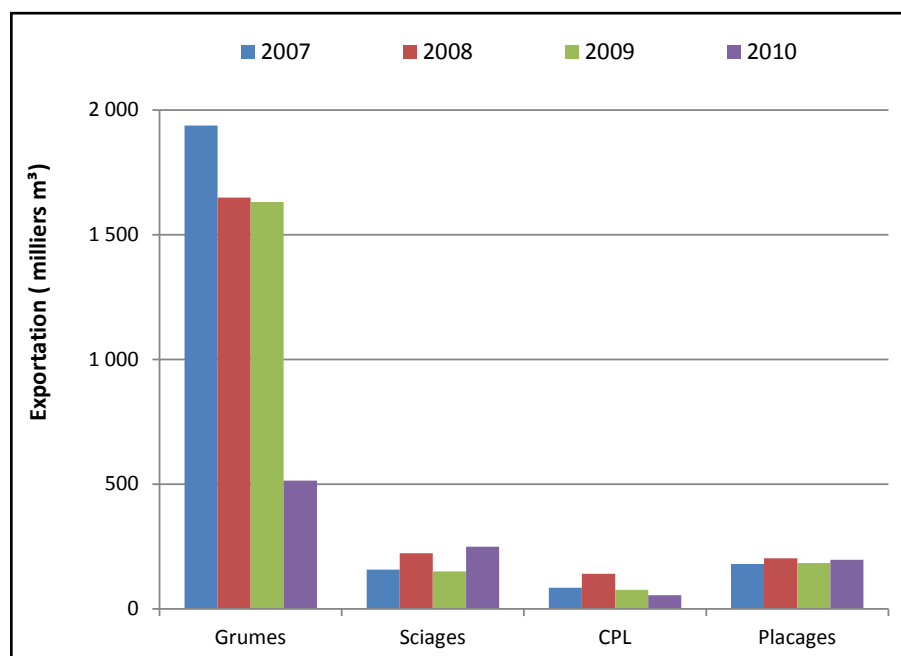


Figure 9.1 : Exportations de bois bruts et transformés du Gabon avant et pendant la crise (CPL = contreplaqué)

Cameroun : Le Cameroun a amorti les effets de la crise en assouplissant sa politique restrictive d'exportation des grumes. En 2010, celle-ci a en outre bénéficié de l'entrée en vigueur au Gabon de l'interdiction d'exporter des grumes. Mais les exportations de sciages ont dégringolé en 2009 et malgré une remontée en 2010, le Cameroun n'a

pas retrouvé le niveau de ses exportations d'avant la crise (figure 9.2). Le retour annoncé à des mesures plus sévères de restriction (quotas) des exportations de grumes dans les essences traditionnelles en 2011, et la reprise des ventes de bois, devraient favoriser à nouveau les exportations de sciages.

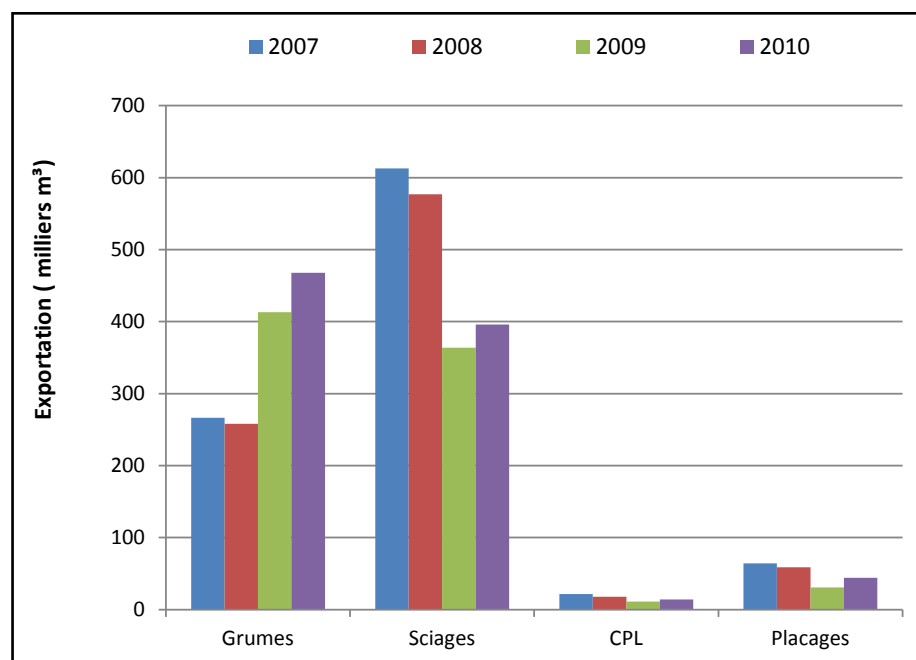


Figure 9.2 : Exportations de bois bruts et transformés du Cameroun avant et pendant la crise

République du Congo : Le Congo a adopté une politique un peu similaire à celle du Cameroun, en assouplissant les mesures restrictives sur

les exportations de grumes. En 2010, les activités de production et d'exportation seraient revenues à des niveaux comparables à ceux d'avant la crise.

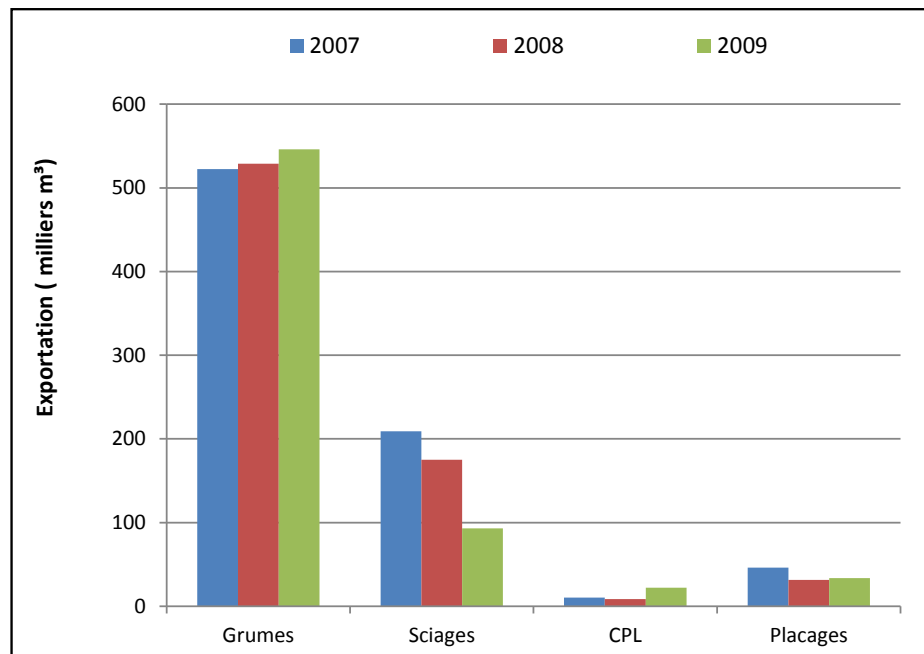


Figure 9.3 : Exportations de bois bruts et transformés de la République du Congo avant et pendant la crise

Guinée Équatoriale : Depuis 2007, l'exportation de grumes est officiellement interdite en Guinée Équatoriale, mais les statistiques montrent le peu d'effectivité de cette interdiction. Il semble que les exportations de grumes (essentiellement de l'okoumé) aient bénéficié de la mesure d'inter-

diction d'exporter prise au Gabon. L'exploitation forestière est toujours largement dominée par la société Shimmer International, qui avait pourtant annoncé son départ du pays avant de s'y réinstaller en 2009, en pleine crise, peut-être par anticipation de l'application de la mesure gabonaise.

Les effets durables sur le secteur et perspectives

À partir de la fin 2009, un certain regain de confiance était perceptible sur les marchés, avec le retour de certains acheteurs européens. Les pays exportateurs de grumes espéraient bénéficier d'un retrait du Gabon sur ce marché. En 2010, la plupart des unités de transformation avaient repris leurs activités, et certaines sociétés pensaient revenir rapidement, voire dépasser leurs niveaux de production d'avant la crise, comme les sociétés du groupe allemand Danzer en RDC et au Congo, lequel bénéficie sans doute de la forte croissance allemande de la fin 2009 et du début 2010.

Peut-on parler pour autant de retour au « *business-as-usual* » ? Sans doute pas. D'une part, parce que les entreprises ont enregistré des pertes financières considérables pendant cette crise. C'est le cas du groupe danois DLH, qui contrôlait CIB (Congolaise industrielle des Bois) au Congo et les sociétés GIB-CIB et CFA (Compagnie forestière des Abeilles) au Gabon. DLH a annoncé qu'il cédait en 2010 des parts majoritaires dans ces sociétés pour se concentrer sur son métier de base : le commerce international. C'est le groupe Olam International, conglomerat d'origine indienne (qui investit également dans les cultures agro-industrielles) dont le siège est à Singapour et qui est déjà présent au Gabon et en RDC, qui a racheté ces parts majoritaires fin 2010. Olam International a annoncé son intention de pour-

suivre la politique suivie par la CIB en matière environnementale et sociale, et qui a abouti à la certification FSC.

Le groupe suisse Precious Wood⁵⁹, qui contrôle au total près de 5 millions d'hectares (CEB, SODEFOR, SOFORMA), a subi des pertes importantes : 15,5 millions \$ en 2008 et 28,1 millions \$ en 2009. Bien qu'aucune annonce dans ce sens n'ait été faite, on peut penser que le groupe regarde soigneusement la rentabilité de cette activité d'exploitation forestière en Afrique et qu'il tirera les conséquences de pertes prolongées.

CEB et CIB sont toutes deux des entreprises certifiées FSC, emblématiques des progrès en matière de gestion forestière et sociale réalisés par l'industrie forestière dans la région ces dix dernières années.

Compte tenu de la fragilisation de la situation financière de nombreuses sociétés, la sortie de crise s'accompagne d'une nouvelle phase de concentration des sociétés forestières et va sans doute marquer une nouvelle redistribution des cartes dans l'industrie, avec une fragilisation des entreprises qui exportent sur les marchés européens, marchés qui sont également le moteur de la demande de bois certifiés.

Photo 9.5 : Les scieurs du secteur informel sont de mieux en mieux outillés pour sortir des produits transformés de la forêt



⁵⁹Le groupe Precious Wood possède au Gabon la société CEB (Compagnie Équatoriale des Bois, 616.700 ha, anciennement propriété du groupe familial français Thanry) et a investi plus de 7 millions \$ dans Nordsüdtimber Company (holding basé au Liechtenstein) qui détient des participations majoritaires dans plusieurs sociétés forestières en RDC (notamment SODEFOR et SOFORMA).

Pendant la crise, les rachats de sociétés européennes par des sociétés asiatiques a continué, avec le rachat de Leroy-Gabon – entreprise à capitaux portugais – par une société chinoise, et de Gabon Export Bois (GEB), une entreprise à capitaux français qui détient plus de 100.000 ha de concessions, par une autre société chinoise (Shenyang). Olam International s’est vu confier la réalisation d’une nouvelle zone industrielle non loin de Libreville qui doit abriter une cinquantaine d’unités de transformation au Gabon et, s’est vu attribuer deux concessions pour une surface totale d’un million d’hectares pour approvisionner les futures usines de la zone. Au Congo, le groupe chinois Foma a conclu un accord de joint-venture avec l’entreprise Christelle qui dispose depuis 2009 d’une concession de 230.000 ha au centre du pays.

Le rachat d’entreprises certifiées par des sociétés issues des pays émergents, Chine et Inde notamment, qui jusque là n’ont pas été demandeurs de bois certifiés – même si ce type de situation peut évoluer dans l’avenir – ouvre des questions sur l’avenir de la certification dans le bassin du Congo. Et ce, d’autant que plusieurs grandes ONG environnementales semblent de plus en plus réticentes à soutenir la certification des entreprises industrielles par le FSC en Afrique centrale, et font le pari que le mécanisme REDD va

permettre de financer de nouvelles aires protégées. Par ailleurs, dans nombre de pays en développement, la concentration de sociétés dans le secteur forestier ne se traduit pas par une diminution de l’exploitation ou du nombre d’opérateurs, mais plutôt par un transfert d’activités du formel vers l’informel. Les gouvernements ont pris conscience des inconvénients d’une industrie très largement « extravertie », qui exporte l’essentiel de sa production et qui est de ce fait très sensible aux crises inhérentes à ce marché, tandis que le marché intérieur continue d’être approvisionné par les scieurs artisanaux. Au Cameroun, la production des scieurs artisanaux dépasse celle de l’industrie (voir chapitre 4). La mise en œuvre des accords de partenariats volontaires dans le cadre de FLEGT prévoit un contrôle de la légalité des bois, non seulement à l’exportation, mais aussi sur le marché intérieur (voir chapitre 2). Cependant, il est peu vraisemblable que ceci pourra produire des effets tangibles avant plusieurs années.

La crise de 2008-2009 n’a pas marqué la fin de l’exploitation industrielle du bois en Afrique centrale, mais a peut-être constitué un moment important de la redistribution du pouvoir économique dans cette industrie, phénomène dont il est à ce jour difficile d’anticiper les effets sur la gestion forestière.

Encadré 9.2 : Analyse prospective sur les Écosystèmes forestiers du Bassin du Congo (EFBC 2040) : Quels futurs possibles ?

Jean-Noël Marien, Nathalie Bassaler

CIRAD, Futuribles

L'évolution récente des forêts du bassin du Congo, et plus largement de la zone COMIFAC est spectaculaire. Conservation, aménagement, certification, compétition foncière, pression anthropique, marchés du bois, processus REDD, ... sont autant d'exemples de facteurs marquant progressivement et de manière durable le paysage forestier régional depuis quelques décennies. S'il est facile de constater et quantifier les évolutions passées, l'exercice est autrement plus difficile pour prédire le futur, ou plus précisément les futurs possibles.

Deux outils sont largement utilisés dans ce domaine :

- La « prévision » prend en compte les données passées et les projette vers l'avenir en utilisant, par exemple, la modélisation ;
- La « prospective » utilise également ces outils, mais y ajoute une analyse de facteurs qualitatifs et tente, à dire d'experts, d'identifier des facteurs de rupture, non identifiables par la prévision. La méthodologie retenue pour cette étude intègre les spécificités régionales telles que l'éloignement. Elle a été validée et comprend plusieurs phases, résumées dans la figure 9.4 ci-après.

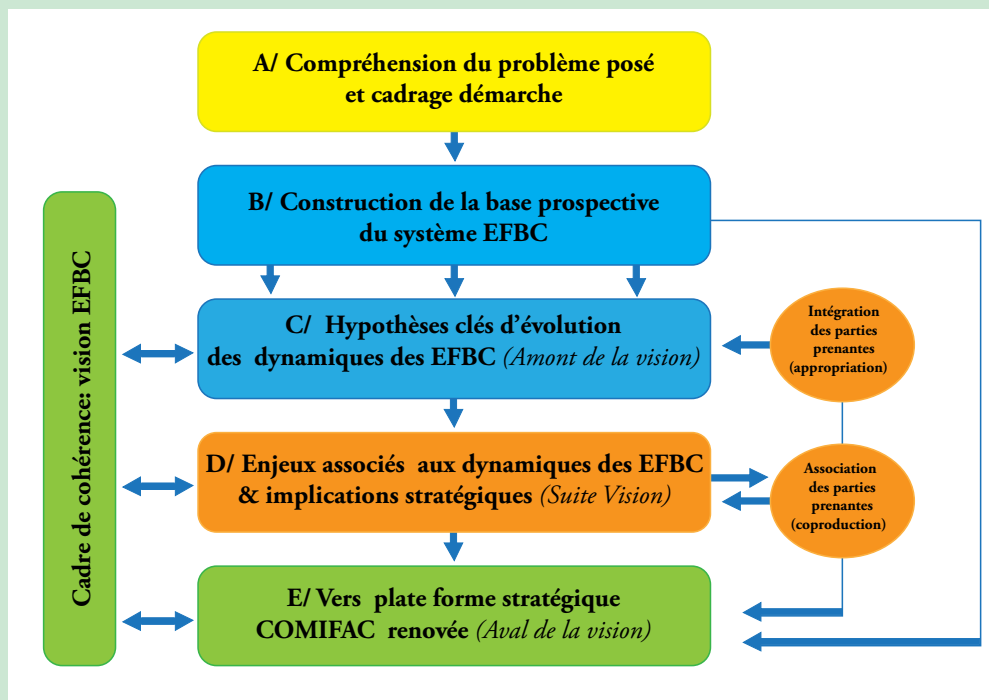


Figure 9.4 : Synthèse de la méthodologie utilisée pour l'analyse EFBC 2040

Source : Marien & Bassaler, 2010 et 2011

Sous l'égide de la COMIFAC, avec l'appui méthodologique du groupe Futuribles et le cofinancement de la France, des États-Unis et de l'Allemagne, le CIRAD conduit une analyse prospective au niveau régional pour identifier les futurs possibles des EFBC à l'échéance 2040. Cette étude, a pour objectif d'éclairer les décideurs politiques sur les conséquences possibles de leurs choix, voire de leurs non choix, sur les écosystèmes forestiers au sens large. Ces derniers étant considérés comme une composante d'un territoire régional aux multiples facettes et aux nombreuses ressources, mais aussi confronté à de multiples défis et risques associés. Le pas de temps retenu pour cette étude est celui d'une rotation classique sur les parcelles forestières aménagées et en production. Cette analyse intègre bien évidemment les questions les plus actuelles, telles que la problématique des changements climatiques et processus associés, comme la REDD, mais ne se limite pas à eux.

Après une formation initiale des experts régionaux et internationaux à la méthodologie prospective, la première phase de l'analyse a consisté à identifier, à dire d'experts, une première liste de facteurs pouvant impacter de manière significative les évolutions des EFBC. Cette liste, encore globale et composée de plus d'une centaine d'éléments, a été classée en facteurs clés potentiels et ceux-ci positionnés selon leur degré de proximité avec les EFBC eux-mêmes (figure 9.5) :

- les processus et dynamiques affectant directement ces écosystèmes ;
- le contexte intermédiaire ;
- l'environnement global.

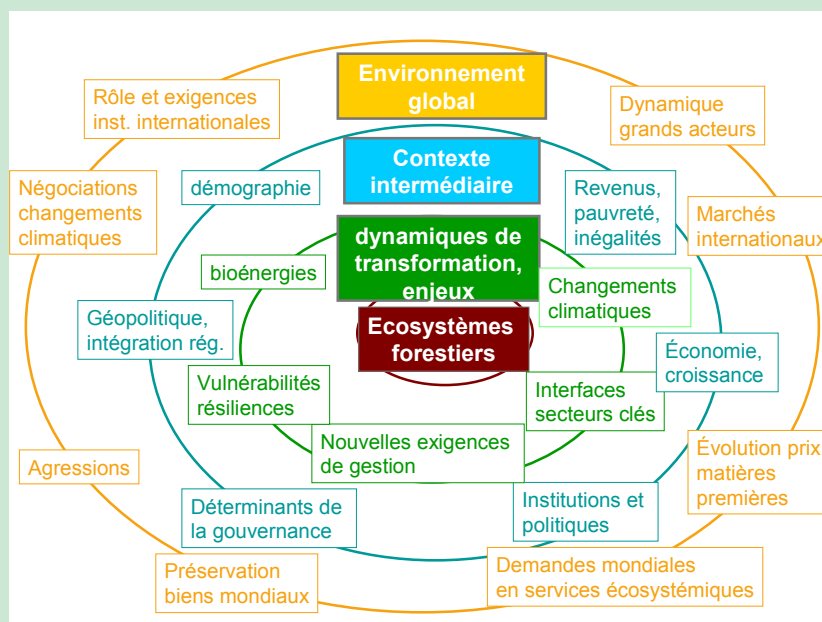


Figure 9.5 : Premier jeu de facteurs potentiellement impliqués dans l'évolution future des EFBC

D'une manière générale, plus la distance avec le « moteur » lui-même est importante, plus il est difficile d'influer directement sur les facteurs.

La prochaine étape de l'analyse consistera à développer une expertise régionale et internationale pour documenter, approfondir et prioriser le contenu de ces facteurs clés provisoires. Ces éléments seront ensuite largement confrontés à l'opinion des différentes catégories d'acteurs, en particulier les intervenants dans la région. Un travail sera plus particulièrement entrepris auprès des institutions nationales afin de leur permettre une appropriation maximale de la démarche et de ses résultats. Enfin, une synthèse sera proposée et validée au plan régional.